CALENDRIER FEDERAL 2019

Dossier transmis pour actions à:

- Mesdames et Messieurs les Responsables Calendrier de Clubs
- Mesdames et Messieurs les Responsables Calendrier de Ligues

Et pour information à :

- Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs
- Mesdames et Messieurs les Présidents de Ligues
- Mesdames et Messieurs les Présidents de CDV
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions sportives
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions Régionales d'Arbitrage
- Mesdames et Messieurs les Présidents de Classes
- Mesdames et Messieurs les Cadres techniques

PARTENAIRE OFFICIEL
PARTENAIRE FÉDÉRAL
FOURNISSEUR OFFICIEL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Edito

Le calendrier fédéral est l'outil indispensable à la disposition des licenciés pour bâtir leurs saisons sportives et de nos clubs pour communiquer et afficher leur offre de pratique compétitive.
La mise à jour régulière possible de ce calendrier (pour les compétitions régionales) garantit une information crédible disponible pour tous.
La saison sportive est alignée sur l'année civile, 1er janvier au 31 décembre, comme le confirme la validité de la licence annuelle.

Ce calendrier est construit en harmonie avec les clubs, les comités départementaux, les ligues régionales et les classes. L'initiateur en est toujours le Club. Celui-ci constitue la cellule fondamentale de la créativité et de l'organisation de nos compétitions. La primauté doit être donnée aux compétitions de proximité qui répondent à l'objectif du développement durable. Les régates amicales et conviviales demeurent la clé de nos pratiques avec comme objectif "plus de voiles sur l'eau".
La Ligue régionale est le garant de la cohérence des calendriers régionaux et doit valider les manifestations organisées sur son territoire en s'assurant de l'harmonisation de leur programmation entre les disciplines, les pratiques et les pratiquants.
Des instances de médiation au niveau régional doivent être mises en place pour assurer une bonne régulation du calendrier. Pour autant chacun adaptera son programme en fonction des impondérables, conditions climatiques, contraintes spécifiques…

Le calendrier national évolue chaque année en fonction des dates traditionnelles, des jours fériés, des événements récurrents, mais aussi des opportunités.
Moins d'épreuves, plus de rassemblements. Sachons valoriser nos grands rendez-vous nationaux, régionaux, de bassin, de Classe et de Pratique, sachons également éviter habilement la concurrence entre les épreuves et favoriser les regroupements de Classe et de pratique.
Les grandes épreuves, en particulier les Championnats de France sont protégés, il ne peut y avoir de compétitions concurrentes aux mêmes dates. Il est vraisemblablement intéressant de construire une offre sportive pour accompagner nos pratiquants compétitifs vers l'objectif de saison que représentent les Championnats de France de la FFVoile.

Nous remercions tous les acteurs : Clubs, CDV, Ligues, Classes, volontaires/bénévoles, celles et ceux qui inlassablement alimentent le calendrier fédéral et la publication des résultats sportifs et participent à l'organisation de nos épreuves.

Et puisque Calendrier, Résultats, Classements et mise en valeur des coureurs et des structures sont liés, nous vous présentons, en préambule, l'évolution du système de points des classements individuels fédéraux "LP200" et "L210" et le nouveau Classement National "Activité Sportive des clubs"

Corinne Migraine
Vice-Présidente
Département Compétition Performance

Jean Pierre Salou
Vice-Président
Département Compétition Performance

CALENDRIER FEDERAL 2019 1
Edito 2
Préambule 4
I. Présentation 6
1. Contact 6
2. Parution 6
II. Le Responsable calendrier de Ligue - RCL 6
1. Désignation 6
2. Identification 6
3. Coordination avec le niveau national 6
4. Organisation du calendrier 7
5. Résultats 7
6. Médiateur 7
7. Unique interlocuteur 7
III. Le Responsable calendrier du Club - RCC 7
1. Désignation 7
2. Organisation du calendrier 7
3. Le RCC : interlocuteur du responsable calendrier de la ligue 7
IV. Les obligations de l'organisateur 7
1. Préambule 7
2. Obligations de l'organisateur 8
3. Cas particuliers 8
V. Gradation des épreuves et codes de participation 10
1. Gradation des épreuves 10
2. Codes de participation 11
VI. La protection des compétitions et/ou épreuves 12
VII. Echéancier calendrier fédéral 12
VIII. Normalisation du calendrier 12
IX. Documents de référence 16
X. Championnats de type challenges et trophées 17
1. Championnat de type "Challenge" 17
2. Championnat de type "Trophée" 17
XI. Traitements des résultats 18
1. Obligation de transmettre les résultats 18
2. Messages d'alerte 19
3. Prise en compte des résultats dans les classements 19
4. Conséquences de la non transmission de résultats 20
5. Annulation / invalidation / suppression 20
6. Séries et groupes de classement 21
7. "Course par Equipe" 21
XII. Séries et grades voile légère et habitable 22
FICHE CREATION ET/OU MODIFICATIONS - HORS DELAIS – DEMANDE EXCEPTIONNELLE 24
Cliquer pour télécharger la fiche 24

Préambule

Le système de points de classement individuel fédéral évolue.
Un classement National « Activité Sportive des clubs » est créé
Un objectif ? Plus de voiles sur l'eau !

Nouveauté

Système de classement "LP200" et "L210"

En 2019 le système d'attribution des points pour les classements de la FFVoile change. Un nouveau système plus incitatif à l'augmentation de la participation sur les régates va prendre le relais.

Actuellement, le vainqueur d'une épreuve marque 100 points et le dernier 1 point suivant une répartition linéaire.

Avec **le nouveau système de classement "LP200", (**télécharger**)** les vainqueurs des épreuves de grades 5B à W marqueront un nombre de points égal à 10 fois le nombre de bateaux inscrits (dans la limite de 200 points) et les derniers marqueront 10 points, selon une répartition linéaire (avec application des mêmes coefficients qu'auparavant en fonction de la gradation des épreuves). Ce système devrait inciter les organisateurs et les participants à atteindre un objectif de 20 bateaux minimum classés par épreuve pour optimiser la distribution de points sur celles qu'ils organisent ou celles auxquelles ils participent. Ainsi les épreuves les plus fréquentées rapporteront le plus de points, plus le nombre de bateaux inscrits est important plus le nombre de points distribués est conséquent.

Certaines courses (Championnats de France et l'ensemble des régates de grade 5C) bénéficieront d'un **système adapté, nommé "L210"**, où le 1er marquera 200 points et le dernier 10 points, quel que soit le nombre de coureurs ou équipages classés, toujours selon une répartition linéaire. Cette mesure s'explique pour éviter de pénaliser certaines pratiques ou certains territoires.

Cette évolution prend en compte le nombre de régatiers dans le calcul de points et permet une « re-gradation » des compétitions en fonction du nombre de participants. Elle permet ainsi à la FFVoile de baisser les minimas de participation de toutes les pratiques pour la prise en compte des résultats dans les classements, quel que soit le grade de l'épreuve.

Ces classements "LP200" et "L210" seront utilisés à partir de 2019 pour les Classements Fédéraux (Classement Individuel National et Classement Individuel Régional).

Exemple de calcul de points sur le nouveau système dit "LP 200" :

- Régate de grade 4 avec 15 inscrits : Le 1er marque 150 points, le 2nd 140 points, le 3e 130 points, etc… jusqu'au dernier qui marque 10 points. Chacun voit ses points multipliés par le coefficient fixé en fonction du classement concerné et du grade de l'épreuve.
- Régate de grade 3 avec 40 inscrits : Le 1er marque 200 points, le 2nd 195 points, le 3e 190 points, etc… jusqu'au dernier qui marque 10 points. Chacun voit ses points multipliés par le coefficient fixé en fonction du classement concerné et du grade de l'épreuve.

Exemple de calcul de point sur le nouveau système dit "L 210" :

- Régate de grade 5C avec 10 inscrits : Le 1er marque 200 points, le 2e 180 points, le 3e 160 points, etc… jusqu'au dernier qui marque 10 points. Chacun voit ses points multipliés par le coefficient fixé en fonction du classement concerné et du grade de l'épreuve
- Régate de grade 5C avec 30 inscrits : Le 1er marque 200 points, le 2e 193 points, le 3e 187 points, etc… jusqu'au dernier qui marque 10 points.

Nouveauté

Classement National "Activité Sportive"

Pour participer à **l'objectif "Plus de voiles sur l'eau"** il semblait nécessaire de valoriser nos structures qui s'impliquent et organisent des compétitions. C'est chose faite avec la **mise en place dès 2019 du Classement National "Activité Sportive"** (télécharger) des Clubs qui classera nos clubs organisateurs en valorisant leur dynamisme dans l'organisation d'épreuves sportives. Ainsi, chaque club marquera un point par coureur / équipage classé pour toute épreuve de grade 5 qu'il organise (dans la limite de 40 épreuves) et ce, quel que soit le club d'appartenance du coureur qui participe. Ce nouveau classement va permettre une reconnaissance du dynamisme de la pratique compétitive des clubs en comptabilisant le nombre de participants sur chaque régate de grade 5 organisée par chaque club.

Ainsi dans chaque région, il sera facile pour nos régatiers de connaître les clubs les plus actifs dans les pratiques compétitives et ainsi s'orienter vers eux en fonction de leur projet de pratique.

Dorénavant, avec ces nouveaux systèmes d'attribution de points et le Classement National « Activité Sportive » des Clubs, les clubs sont encouragés à organiser des régates et les licenciés ont tout intérêt à y participer ! Une régate qui comporte au moins 20 bateaux rapportera un maximum de points à chaque coureur, quel que soit son classement et un club engrangera plus de points pour l'organisation d'une épreuve qui comporte un nombre important de coureurs.

Nous souhaitons que ces mesures permettent à tous les coureurs de trouver un intérêt plus fort à naviguer et à participer aux nombreuses épreuves organisées par nos structures qui s'investissent et développent l'activité sportive voile sur nos côtes et sur nos beaux plans d'eau intérieur.

Bonne saison 2019 à tous !

* * * * * * *

La Procédure Calendrier

La Procédure Calendrier est un document de rappel de règlement destiné à tous les acteurs du calendrier fédéral. Il est aussi un document pédagogique permettant à chaque acteur de la chaine sportive de construire la saison sportive depuis le Club, le Comité Départemental et la Ligue en responsabilisant les personnes qui saisissent le calendrier et aux coureurs de bâtir leur programme sportif.

I. PRESENTATION

1. CONTACT

Votre contact à la Fédération Française de Voile :
Par mail, une adresse unique par année : Calendrier@ffvoile.fr
Par téléphone : Habitable : 01 40 60 37 07 - Voile Légère : 01 40 60 37 01

2. PARUTION

Le calendrier fédéral est consultable toute l'année et par tout public sur le site de la FFVoile : http://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Calendrier.aspx

Le calendrier officiel 2019 sera mis en ligne au plus tard, début janvier 2019. **Pour apparaître à la consultation "Grand Public" sur le site Internet fédéral :**

- ✓ L'ensemble des épreuves de Grade 5A, 5B, 5C sera validé et géré par chaque Ligue pour les épreuves qui la concernent y compris dans le mois qui précède la date de l'épreuve.
- ✓ Toutes les épreuves de grade 4 à W devront être validées par les Ligues et le Département Compétition Performance.

II. LE RESPONSABLE CALENDRIER DE LIGUE - RCL

1. DESIGNATION

Le Responsable Calendrier est désigné par le Président de chaque Ligue et identifié sur la fiche d'information de la Ligue sur le site FFVoile :
http://www.ffvoile.net/ffv/web/carto/Structureliste.asp?struct=ligue (un document d'aide à la mise à jour est consultable sur cette page Internet) ;
Il siège au sein de la Commission Sportive de la Ligue.

Nous invitons toutes les ligues à vérifier qu'un unique Responsable Calendrier soit identifié, possibilité d'un RCL pour l'Habitable et un pour la Voile Légère. Le Département Compétition Performance reviendra vers les ligues qui auront plusieurs RCL désignés afin qu'elles fassent leur choix.

2. IDENTIFICATION

Tout nouveau Responsable Calendrier de Ligue doit demander **un identifiant et mot de passe** qui lui permettra d'intervenir sur le calendrier de sa Ligue.

3. COORDINATION AVEC LE NIVEAU NATIONAL

Le Responsable Calendrier de Ligue est le coordinateur entre la Ligue et le Groupe National Calendrier de la Fédération Française de Voile. Il reste l'interlocuteur direct du Département Compétition Performance pour étudier et décider des évolutions et modifications possibles dans le choix du club, du support, des dates, du grade, etc. ...

4. ORGANISATION DU CALENDRIER

Fondamental

Le Responsable Calendrier de Ligue prépare l'organisation du calendrier de la Ligue en liaison avec les Clubs, les délégués de Classe, les Classes et la Commission Sportive de sa Ligue.

Il doit veiller à la meilleure répartition spatiale et temporelle des épreuves dans le respect de l'échéancier et de la saison sportive définie par la FFVoile, à la saisie du calendrier de sa ligue sur le site web de la FFVoile et en conséquence, valider les compétitions saisies par les clubs de sa Ligue. Il a à sa disposition un accès via l'interface calendrier qui lui permet de visualiser le calendrier en construction de toutes les ligues.

5. RESULTATS

Le Responsable Calendrier de Ligue veillera également à la remontée des résultats des épreuves. De plus il sensibilisera les clubs à indiquer, via l'interface calendrier, les annulations ou invalidations d'épreuves. Il sera destinataire des messages d'alerte pour non transmission des résultats cf. 2.

6. MEDIATEUR

Le rôle de médiateur et de régulateur du Responsable Calendrier de Ligue est un rôle majeur dans l'établissement de l'ensemble du calendrier. En effet, seule une personne ayant la vision générale d'épreuves se déroulant sur le même plan d'eau ou, un plan d'eau voisin, peut proposer des arbitrages cohérents afin d'éviter les télescopages d'épreuves ou des concurrences malheureuses.

7. UNIQUE INTERLOCUTEUR

Si la Ligue délègue à plusieurs spécialistes la construction du calendrier, nous ne devons avoir comme seul interlocuteur que le Responsable Calendrier identifié par chaque Ligue pour la Voile Légère et/ou l'Habitable. Nous ne prendrons en compte aucune proposition venant d'une autre personne.

III. LE RESPONSABLE CALENDRIER DU CLUB - RCC

1. DESIGNATION

Le Président du club désigne un Responsable Calendrier du club.
Nous invitons, chaque Président de Club, à enregistrer sur la base fédérale le responsable calendrier du Club en lui donnant les droits nécessaires pour qu'il puisse se connecter sur le calendrier. Mode d'emploi

2. ORGANISATION DU CALENDRIER

Le Responsable Calendrier du club doit veiller au respect de l'échéancier et de la saison sportive définis par la FFVoile et des directives de sa ligue concernant les régates de grade 5A, 5B et 5C, ainsi qu'à la saisie du calendrier de son club sur le site web de la FFVoile.

3. LE RCC : INTERLOCUTEUR DU RESPONSABLE CALENDRIER DE LA LIGUE

Le Responsable Calendrier de Ligue recevra quotidiennement un mail lui indiquant la liste des épreuves qui ont été saisies par les clubs de la ligue concernée dans les dernières 24 heures. Le responsable calendrier de Ligue pourra entrer en contact avec les responsables calendriers de club s'il souhaite de plus amples informations.

IV. LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

1. PREAMBULE

Conformément au Règlement Sportif de la FFVoile (art.I.4.1) consultable sur le site de la FFVoile, l'inscription au calendrier de la FFVoile est obligatoire pour toutes compétitions et manifestations nautiques :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglement_sportif.pdf

L'inscription au calendrier des épreuves permet non seulement aux clubs organisateurs de se conformer aux obligations légales mais également aux coureurs d'accéder à l'information et programmer ainsi leur saison sportive.

Les épreuves (code bateau) non inscrites au calendrier ne pourront pas l'être a posteriori et ne pourront par conséquent pas recevoir de résultats.
Il est important que les clubs organisateurs revisitent leur calendrier en tout début d'année suite à la période de validation de la FFVoile qui se déroule en fin d'année n-1. De même, il est recommandé de vérifier ce calendrier en cours d'année afin de mettre en adéquation le calendrier et l'évolution des pratiques et/ou des préinscriptions.

2. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

- En complément des documents de référence énumérés au point IX, l'organisateur ayant inscrit une compétition au calendrier s'engage à respecter les points suivants :
  - ✓ **Etre unique et clairement identifié** au sens de l'arrêté du 3 mai 1995 modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 relatif aux manifestations nautiques en mer : Article 1 alinéa 3.
  - ✓ L'échéancier mis en place pour l'inscription d'une compétition ;
  - ✓ Déclarer la compétition à l'Administration compétente
  - ✓ Demander l'autorisation (pour un organisateur non membre de la FFVoile) de la compétition à la FFVoile si les dispositions de l'Article L 331-5 du Code du Sport lui sont applicables ;
  - ✓ Editer l'Avis de Course, il est recommandé de le diffuser au moins 2 mois avant la compétition pour les grades 4 à W et un mois pour les autres régates.

    Conformément au règlement sportif et à la prescription fédérale faite à la RCV 25, l'utilisation des documents avis de course et instructions de course types est obligatoire pour les compétitions de grade 5 et 4 : http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/boite-a-outils/avis-de-course-et-instructions-de-course-type.aspx
  - ✓ Saisir et adresser à la FFVoile, dès la fin de la compétition, (via Freg) tous les résultats des épreuves en inscrivant la totalité des équipiers par le numéro de licence et en indiquant les supports pour les épreuves interséries.
  - ✓ Annuler toute épreuve qui ne sera pas courue, ou invalider, dès la fin de l'épreuve, celle qui n'a pas pu être courue ou validée quel qu'en soit le motif.

3. CAS PARTICULIERS

a) Compétition à Direction de Course

Selon la nature des compétitions, leur durée, leur parcours, le type de bateaux utilisés, la difficulté et les conditions prévisionnelles de déroulement, certaines compétitions nécessitent la présence d'un directeur de course au large.
Pour les épreuves Habitable et Voile Tradition, la réglementation en vigueur des compétitions à Direction de Course au Large ne vous permet d'ajouter une épreuve que dans le seul cas où votre parcours ne comporte qu'une étape ou une course de moins de 150 milles. Dans le cas contraire, contacter le Département Compétition Performance – Habitable@ffvoile.fr.

Plus d'information, http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/reglt_directeurs_course.pdf

b) Modalités d'inscription au calendrier de la FFVoile des épreuves internationales, des championnats d'Europe et du Monde

Evolution

Les structures qui souhaiteraient organiser ce type d'épreuve en France sont tenues de compléter le dossier téléchargeable sur le lien ci-après : Dossier Organisation Championnat du Monde ou d'Europe.

Pour tout complément d'information vous pouvez adresser un mail à mailto:international@ffvoile.fr et consulter la décision du Bureau Exécutif du 23 mars 2018 (voir point 2.9.2 & annexe 1) : LIEN

c) Compétitions organisées exclusivement hors du territoire français

Les compétitions organisées, soit directement par des structures membres ou organes déconcentrés de la FFVoile, soit en collaboration avec, soit exclusivement par des clubs étrangers, et se déroulant exclusivement hors du territoire français ne peuvent être inscrites au calendrier de la FFVoile. Par contre, elles peuvent, au cas par cas sur proposition de la structure membre, apparaître au calendrier de la FFVoile en tant qu'épreuve internationale (IE) organisée à l'étranger.

L'organisation de telles compétitions nécessite obligatoirement l'accord préalable de la Fédération du territoire concerné (dans l'hypothèse où la structure membre participe directement ou indirectement à l'organisation), dans le respect de ses règlements, et le respect des textes législatifs et règlementaires en vigueur relatifs à l'organisation de manifestations nautiques, du pays concerné. Ces compétitions seront éventuellement inscrites au calendrier officiel de la Fédération du territoire concerné.

NB : L'organisation par une structure membre de la FFVoile d'une compétition à l'étranger nécessite l'obtention d'une extension de la garantie d'assurance en Responsabilité Civile devant être conforme aux besoins exigés par la réglementation du pays concerné.

d) Accueil d'une compétition par une ligue autre que celle du club organisateur

Lorsqu'une compétition est organisée par un club sur un plan d'eau situé en dehors de sa propre ligue, le "RCL Ligue d'accueil" devra notifier clairement son accord ou désaccord pour accueillir cette compétition sur ledit plan d'eau. Le "RCL Ligue d'origine" aura une visibilité sur cet avis.

Nous recommandons néanmoins au club organisateur ou à sa ligue de prendre contact avec la ligue d'accueil pour fournir toutes les informations nécessaires afin que le RCL de la ligue d'accueil puisse valider la compétition.

Description de la procédure :
Si le plan d'eau n'est pas situé dans la ligue du club organisateur, le club organisateur doit obligatoirement indiquer la ligue d'accueil lors de la saisie de la compétition sur le calendrier.

Le "RCL Ligue d'accueil" recevra automatiquement un mail d'information. Il devra, via l'interface calendrier, valider ou refuser l'accueil de cette compétition dans sa ligue.
Un refus pourra toujours être modifié, une validation pourra être modifiée dans les 3 heures suivant l'avis.
Au-delà de ces 3 heures, si nécessaire, le "RCL Ligue d'accueil" devra adresser une demande à la FFVoile via le mail dédié au calendrier.
Le "RCL Ligue d'origine" ne devra pas valider ladite compétition tant que le "RCL Ligue d'accueil" n'aura pas donné un accord favorable.
Lorsque l'accueil de la compétition n'est pas accepté par le "RCL Ligue d'accueil", le club organisateur qui souhaiterait organiser la compétition sur un autre plan d'eau, devra créer une nouvelle compétition.

e) Convention d'organisation avec un partenaire

Conformément aux dispositions des Règles de Course à la Voile de World Sailing, dans le cas d'une organisation par un organisme non membre de la FFVoile, une convention d'organisation conjointe avec un membre de la FFVoile doit fixer les conditions d'organisation précisant notamment les obligations respectives des deux parties et la désignation de L'ORGANISATEUR UNIQUE auprès des autorités maritimes (modèle "Convention d'Organisation Conjointe" figurant dans le Règlement *http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Convention_organisation_conjointe.pdf.*
Une copie de la convention passée devra être adressée à la FFVoile.

f) Compétitions dotées d'un certain montant de prix

Les compétitions remettant des prix en nature ou en espèce d'un montant supérieur ou égal à 15 000 (quinze mille) € sont inscrites au calendrier officiel de la FFVoile directement par la Fédération (cf. § 1.4.4.1 du règlement technique de la FFVoile)

g) Organisateurs non membres de la FFVoile – Convention

Conformément aux dispositions de l'article L 331-5 du Code du Sport, les organisateurs d'une compétition ouverte aux licenciés de la FFVoile donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature supérieure à 3 000€, qui ne sont pas membres de la Fédération, doivent obtenir l'autorisation de la FFVoile.

Cette autorisation est demandée au moins trois mois avant la date fixée pour le déroulement de la manifestation. Elle est subordonnée notamment à la conclusion d'une convention entre l'organisateur et la FFVoile.

h) Organisation sur Voies Navigables de France

Nouveau

Le protocole d'accord VNF/CNOSF relatif à la pratique des sports nautiques sur les voies navigables intérieures s'impose à tous. Les Clubs pratiquant sur Voies Navigables de France doivent inscrire toutes leurs épreuves, y compris les épreuves de Grade 5A 5B et 5C, pour le 1er janvier de l'année concernée car la FFVoile doit fournir au CNOSF (ou CISN) la liste de ces épreuves avant le 31 janvier.

VNF demande désormais à la FFVoile de fournir les points kilométriques correspondant au plan d'eau autorisé de chaque club qui navigue sur les voies navigables de France. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé de renseigner cette information pour votre structure :
Mode d'emploi :
Connectez-vous dans l'Espace Club, puis Structure /Informations Structures, cocher la case : "la zone de navigation est sous la Juridiction VNF". Une petite fenêtre s'ouvre alors et vous permet de renseigner le plan d'eau selon la dénomination VNF et d'indiquer les Points Kilométriques correspondant à votre plan d'eau autorisé.

Les clubs concernés doivent toujours transmettre leurs épreuves à la représentation locale de VNF pour le 15 février. Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à consulter le site Voies Navigables de France : http://www.vnf.fr/vnf/home.vnf?action=vnf

V. GRADATION DES EPREUVES ET CODES DE PARTICIPATION

1. GRADATION DES EPREUVES

a) Objectif

L'objectif de cette Gradation est :

- ✓ de classifier les événements organisés par la FFVoile **en fonction du niveau sportif des épreuves**
- ✓ de permettre à tout pratiquant licencié, de tout âge et de toute pratique, de participer aux **Classements, Nationaux et Régionaux Individuels Fédéraux**.

b) Les Grades "Sportifs"

Grade W : Championnats du Monde de Classe Olympique, Match Race, Classes "Haut Niveau" Habitable[1], Funboard et Kiteboard.
Grade 1 : Epreuves "majeures" à participation internationale, en Voile Olympique, Match Racing, Classes "Haut Niveau" Habitable[1], Funboard et Kiteboard
Grade 2 : Epreuves à participation internationale de Voile Légère[2], Match Race et Habitable[1], et Championnats de France Elite
Grade 3 : Championnats de France des Classes, Championnats de France de Pratiques et Championnats de France Minimes et Espoirs
Epreuves "majeures" à participation nationale ou internationale en Voile Légère[2], Match Race et Habitable[1]
Grade 4 : Championnats de France Entreprise, Championnats de France National 2 et Championnats de France des Fédérations affinitaires.
Epreuves à participation nationale, internationale ou regroupant plusieurs Ligues d'un niveau sportif supérieur aux Grades 5A – 5B et 5C, en Voile Légère[2], Match Race, et Habitable[1].
Grades 5A – 5B et 5C : Epreuves dédiées aux coureurs de clubs, de départements ou bassins et d'une ou plusieurs Ligues dont le niveau sportif est inférieur au grade 4, en Voile Légère, Match Race et Habitable[1].
Les Grades 5A – 5B et 5C doivent permettre la promotion de la pratique compétitive conviviale, du plan local au plan régional, en Voile Légère[2], Habitable[1] et Match Race.

[1] Habitable : comprend la Voile Tradition
[2] Voile Légère : VRC, Quillards Voile Légère, Dériveurs, Multicoques, Windsurf, Funboard, Kiteboard

Les dispositions de saisie du calendrier fédéral permettent aux Clubs, CDV, Ligues, après une saisie globale du calendrier dans le deuxième semestre de l'année "n-1", d'harmoniser la politique sportive d'une région en ayant la possibilité d'inscrire ensuite toute l'année "n" quelques compétitions supplémentaires en grade 5A – 5B et 5C et de gérer les évolutions de celles déjà inscrites.

Pour une bonne construction et harmonisation du calendrier sportif il est important que chacun produise ses meilleurs efforts pour inscrire les grades 4 et 5A et opérer les arbitrages qui s'imposent avant le 16 octobre 2018 permettant ainsi aux ligues de pouvoir valider et construire la suite du calendrier.

c) L'affichage du Grade (seul déterminant du niveau sportif)

Chaque compétition inscrite au calendrier FFVoile est constituée d'une ou plusieurs épreuves.
Le dispositif de Gradation s'applique à chacune des épreuves de chaque compétition.
Dans le cas d'une compétition constituée de plusieurs épreuves dont le niveau sportif est différent, chacune d'elles sera gradée à des niveaux différents, mais le Grade de la compétition sera unique : celui de l'épreuve au Grade le plus élevé.

d) Le Grade maximum d'accès

L'attribution d'un Grade maximum d'accès pour chaque série et classe en Voile Légère et Habitable[1] sera définie par la FFVoile en fonction du "niveau sportif" reconnu en France et à l'international de chaque série et classe. Cette attribution sera un guide pour les clubs organisateurs de compétitions, leur permettant de connaître le niveau sportif maximum auquel peut prétendre chaque série ou classe. (cf. § XII)

e) La Gradation et RSO

Pour toute inscription au calendrier FFVoile de compétition et/ou d'épreuve en "Voile Habitable" et "Voile Tradition", et pour tous les Grades il est recommandé de préciser la catégorie des RSO si l'organisateur souhaite ou a l'obligation de les utiliser.

2. CODES DE PARTICIPATION

La définition du code de participation est IMPORTANTE parce qu'elle permet de connaître l'origine des participants sans la limiter. Ces codes définissent une tendance de participation sans restriction. Tous les licenciés FFVoile doivent pouvoir être accueillis et classés sur les épreuves dans la limite de l'Admissibilité de l'avis de course. Le code de participation ne définit pas le niveau sportif de l'épreuve contrairement aux grades.

Les codes de participation à votre disposition sont :

- Code **CL** : Pratiquants de Clubs
- Code **D** : Pratiquants de Départements
- Code **L** : Pratiquants de Ligues
- Code **IL** : Pratiquants de l'inter région,
- Code **N** : Pratiquants de l'ensemble du territoire
- Codes spécifiques pour les Championnats de France pour lesquels l'origine des participants peut être multiple :
  - Les Championnats de France FFVoile : ex : Minimes, Espoirs, Elite sont identifiés par la lettre **F**
  - Les Championnats de France de Classes et de Pratiques sont identifiés par le code **FP**.
  - Les autres championnats de France : ex : Championnat de France Voile Entreprise, UNSS, … sont identifiés par le code **FA**.

Sachant que chacun de ces regroupements de participants pourrait accueillir des étrangers, la fonctionnalité supplémentaire : "Accueil étranger oui ou non" peut s'ajouter aux participations traditionnelles sans pour autant indiquer des épreuves à forte représentation étrangère et peu de pratiquants français (IN).
Celles-ci seront désignées comme telle (Code IN) uniquement sur décision fédérale.

La Fédération Française de Voile ne saurait accepter ou soutenir aucun recours sur les règles de classes / jauges, les systèmes de handicap ou les systèmes de classement dont les éléments ne lui sont pas connus.

VI. LA PROTECTION DES COMPETITIONS ET/OU EPREUVES

Il ne pourra pas être organisé en France au même moment ou juste avant ou juste après, de compétition et/ou épreuve **"Concurrente"** à une compétition et/ou épreuve **"Protégée"** (compétitions de Grade W, 1, 2 et 3).

La notion de **"Concurrente"** étant définie par : la même série ou classe, le même Grade ainsi que 2 Grades inférieurs. On établit que les compétitions et/ou épreuves du Grade 5A, 5B, 5C ne sont en aucun cas **"Concurrentes"** des compétitions et/ou épreuves des Grades W, 1, 2 et 3.

Il serait souhaitable, s'il s'avérait qu'elle puisse être **"Concurrente"** qu'il n'y ait pas de compétition et/ou d'épreuve de Grade 5A, 5B, 5C en même temps qu'une compétition et/ou épreuve de Grade 4. Si de telles situations requéraient un arbitrage, celui-ci serait fait par le Département Compétition Performance.

Nous vous **renouvelons** qu'en cas de "**Concurrence**" de compétitions et/ou épreuves de grades 5A, 5B et 5C à une même date, il vous appartient à vous, Présidente et Président de Ligue, par l'intermédiaire de votre Responsable Calendrier, de négocier avec les clubs en cause avant de valider l'inscription de la compétition et/ou de l'épreuve sur le calendrier
.

VII. ECHEANCIER CALENDRIER FEDERAL

Très important :

La période de validation par la FFVoile, notamment pour les épreuves de grade 4 et plus, s'étend de mi-novembre n-1 à la fin de l'année n-1.

Les organisateurs doivent revisiter leur calendrier au mois de janvier de l'année n afin de vérifier la validation de leurs épreuves faite par la FFVoile, tant vis-à-vis des grades que des codes bateaux retenus.
Aucune réclamation ne sera prise en compte après le déroulement de l'épreuve concernée.

Il est également conseillé aux organisateurs de vérifier régulièrement les épreuves inscrites afin de mettre en adéquation le calendrier fédéral avec l'évolution de la pratique en cours d'année ou l'état des préinscriptions aux régates. Cf. l'échéancier ci-contre ou télécharger

VIII. NORMALISATION DU CALENDRIER

En collaboration avec les classes et séries, le Département Compétition Performance a défini la saison sportive de l'année représentée dans le tableau ci-après.
Différents critères ont été pris en compte pour l'élaboration de cette saison sportive, notamment :

- Des périodes pour l'inscription au Calendrier Fédéral des épreuves de Grades 4 à code de participation IL et N ont été réservées ;
- Les dates d'épreuves telles que celles de Championnats de France ou d'épreuves de grades W 1, 2 et 3 ont été protégées ;
- Pour chaque date de compétition et/ou épreuve de grade 4 (IL) pour une Série ou Classe, il devra y avoir au minimum 3 et au maximum 5 lieux, répartis équitablement sur le territoire ;
- Les évolutions concernant l'environnement, le Plan Carbone, et plus précisément tout ce qui touche au Développement Durable. Il nous faut donc réduire le nombre et la distance dans nos déplacements. Nous serons très vigilants pour l'application de ces recommandations internationales.

GRADES	QUI	ACTIONS	ANNEE 2018 juil-18	août-18	sept-18	oct-18		nov-18		déc-18	ANNEE 2019 janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	...
5A-5B-5C	Clubs	Création	Dès juillet 2018 - Puis toute l'année si le délai est respecté*														
		Modification	Toute l'année si non encore validée par la Ligue et respect du délai *											**Période importante** pour mise à jour - notamment des REGATES D'ETE			
	Ligues	Création					Validation à partir du 16/10/2018 - Puis toute l'année										
		Modification					Modification et validation des modifications toute l'année										
	FFV	Création	Sans action														
		Modification															
4-3-2	Clubs	Création	Création dès juillet 2018 au 15/10/18														
		Modification	Modification de juillet 2018 au 15/10/18 si non encore validée par la Ligue ni la FFVoile														
	Ligues	Création					Validation Ligue du 16/10 au 12/11/18										
		Modification					Modification du 16/10 au 12/11/18										
	FFV	Création							Validation et modification à partir du 12/11/18								
		Modification															
1-W	Clubs																
	Ligues																
	FFV		Inscription et validation														

Texte de référence « arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer : Article 6 »

- Délai de création : 30 jours avant le début de la compétition.
  - o Grade 5A, 5B, 5C : 30 jours avant la date de la nouvelle épreuve
  - o Grade 4 – 3 - 2 : 30 à 60 jours avant la date de la nouvelle épreuve
- Délai de modification (de club, de dates, de support) :
  - o Grade 5A, 5B, 5C : 30 jours avant la date de la nouvelle épreuve
  - o Grade 4 – 3 - 2 : 30 à 60 jours avant la date de la nouvelle épreuve
- Délai de remplacement (épreuve à reporter, non courue faute de vent ou intempéries…) :
  - o Grade 5A, 5B, 5C : 15 jours avant la date de la nouvelle épreuve
  - o Grade 4 – 3 - 2 : 30 à 60 jours avant la date de la nouvelle épreuve

Les demandes de créations ou modifications hors délais doivent être transmises par le club organisateur au Responsable calendrier de Ligue à l'aide du formulaire en annexe.

Pratiques sur Voies Navigables de France : cf. Les obligations de l'organisateur : Cas particuliers

Projet de normalisation – Saison sportive - télécharger

JANVIER		A	B	C	FEVRIER		A	B	C	MARS		A	B	C	AVRIL		A	B	C	MAI		A	B	C	JUIN		A	B	C
M	1				V	1				V	1				L	1				M	1				S	1			
M	2				S	2			GR4 Cl 1m	S	2				M	2				J	2				D	2			
J	3				D	3				D	3				M	3				V	3				L	3			
V	4				L	4				L	4				J	4				S	4				M	4			
S	5				M	5				M	5				V	5				D	5				M	5			
D	6				M	6				M	6				S	6			GR4 SLA R120	L	6				J	6			
L	7				J	7				J	7				D	7				M	7				V	7			
M	8				V	8				V	8				L	8				M	8				S	8			
M	9				S	9				S	9			GR4 Cl 1m	M	9				J	9				D	9			
J	10				D	10				D	10				M	10				V	10				L	10			
V	11				L	11				L	11				J	11				S	11				M	11			
S	12				M	12				M	12				V	12				D	12				M	12			
D	13				M	13				M	13				S	13			GR4 OPT CIP 13 AU 19	L	13				J	13			
L	14				J	14				J	14				D	14				M	14				V	14			
M	15				V	15				V	15				L	15			CIMA 420	M	15				S	15			
M	16				S	16			GR4 Cl M	S	16			GR4 SLA R120 Cl M	M	16				J	16				D	16			
J	17				D	17				D	17				M	17				V	17				L	17			
V	18				L	18				L	18				J	18				S	18				M	18			
S	19			GR4 Cl M	M	19				M	19				V	19				D	19				M	19			
D	20				M	20				M	20				S	20			GR4 OPT CPE Handivalide Sud 293OD RCB RC0 (à partir du 19)	L	20				J	20			
L	21				J	21				J	21			CF Match Racing	D	21				M	21				V	21			
M	22				V	22				V	22				L	22				M	22				S	22			
M	23				S	23			GR4 SLA R120	S	23				M	23				J	23				D	23			
J	24				D	24				D	24				M	24				V	24				L	24			
V	25				L	25				L	25				J	25				S	25				M	25			
S	26				M	26				M	26				V	26				D	26				M	26			
D	27				M	27				M	27				S	27			GR4 Handi valide Nord Ouest	L	27				J	27			
L	28				J	28				J	28				D	28				M	28				V	28			
M	29									V	29				L	29				M	29				S	29			
M	30									S	30			GR4 293OD RCB RCO Cl 1m 1/2 NAT420	M	30				J	30				D	30			
J	31									D	31									V	31								

JUIN						
S	1	CF IND INQ* CF Cl 1M	GR4 Laser RC	GR3	CF des Croiseurs Légers	CF Monotype Habitable
D	2					
L	3					
M	4					
M	5					
J	6	STAGE U17*				
V	7					CF Handivalide double du 8 au 10 CF470
S	8		Europacup Ponan Jet Windy Nat Sud Cl M	GR4 OPTI 4000 HOBIECAT		
D	9					
L	10					
M	11					
M	12					
J	13					
V	14					
S	15					
D	16					
L	17					
M	18					
M	19					
J	20					
V	21					
S	22	GR4 Cl 1m				
D	23					
L	24					
M	25					
M	26					
J	27					
V	28				Nat Weta Cormoran	
S	29	journée nationale Voile Handivalide				
D	30	St Minimes*				

MAI								
M	1							
J	2							
V	3							
S	4	STAGE 100% FEM*						
D	5							
L	6							
M	7							
M	8			GR4 Cl M				
J	9							
V	10							
S	11	GR4 OPT						
D	12							
L	13							
M	14							
M	15							
J	16							
V	17							
S	18	GR4 293OD RCB RCO 1/2 NAT 420						
D	19							
L	20							
M	21							
M	22							
J	23							
V	24							
S	25							
D	26							
L	27							
M	28							
M	29							
J	30	CF IND INQ* CF Cl 1M	GR4	GR3	CF Croiseurs Légers	CF Monotype Habitable		
V	31							

* dates susceptibles d'évoluer

A partir de septembre 2019, les dates de congés ne sont pas encore confirmées.

Fédération Française de Voile
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 – Fax : 01 40 60 37 37 – www.ffvoile.fr

Projet de normalisation – Saison sportive - télécharger

JUILLET		A	B	C			AOUT		A	B	C		SEPTEMBRE		A	B	C			OCTOBRE		A	B	C				NOVEMBRE		A	B	C				DECEMBRE		A	B	C
L	1				STAGE MINIMES*		J	1				OPEN DE FRANCE FESTIWIND	D	1						M	1							V	1				CFEE GLISSE* CF RACE BOARD*	GR4 OPT 420	GR3	D	1			
M	2						V	2					L	2						M	2							S	2							L	2			
M	3						S	3					M	3						J	3							D	3							M	3			
J	4						D	4					M	4						V	4				GR3 NAT Nord Cl1m			L	4							M	4			
V	5						L	5					J	5						S	5							M	5							J	5			
S	6				CF MINIMES*	CF handi valide solo ???	M	6					V	6						D	6							M	6							V	6			
D	7						M	7					S	7				GR4 Nat Laser RC Cl 1m		L	7							J	7							S	7			
L	8						J	8					D	8						M	8							V	8				CF Cl M			D	8			
M	9						V	9					L	9						M	9							S	9							L	9			
M	10						S	10					M	10						J	10							D	10							M	10			
J	11						D	11					M	11						V	11							L	11							M	11			
V	12						L	12					J	12						S	12				GR4 Cl M			M	12							J	12			
S	13						M	13					V	13						D	13							M	13							V	13			
D	14						M	14					S	14				GR4 Cl M		L	14							J	14				CF Espoirs Match Racing			S	14			
L	15						J	15					D	15						M	15							V	15							D	15			
M	16				Nat Contender		V	16					L	16						M	16							S	16							L	16			
M	17						S	17				CF ESPOIRS GLISSE*	M	17						J	17							D	17							M	17			
J	18						D	18					M	18						V	18							L	18							M	18			
V	19						L	19					J	19						S	19							M	19							J	19			
S	20				Monde Contender		M	20					V	20						D	20							M	20							V	20			
D	21						M	21					S	21				Europacup 470		L	21				CF ESPOIRS EXTREME GLISSE* CF RACE BOARD*	GR4 Handi valide National d'Automne Windsurf 26/27 oct Cl 1m 29/10 - 2/11 OPT 31/10 - 3/11 420	GR3	J	21						S	21			
L	22						J	22					D	22						M	22							V	22				CF Féminin Match Racing			D	22			
M	23						V	23					L	23						M	23							S	23							L	23			
M	24						S	24					M	24						J	24							D	24							M	24			
J	25						D	25					M	25						V	25							L	25							M	25			
V	26						L	26				CF ESPOIRS SOLITAIRE EQUIPAGE*	J	26						S	26							M	26							J	26			
S	27						M	27					V	27						D	27							M	27							V	27			
D	28						M	28					S	28				GR4 Handi valide	GR3 Nat Aile	L	28							J	28							S	28			
L	29				OPEN DE FRANCE FESTIWIND		J	29					D	29						M	29							V	29							D	29			
M	30						V	30					L	30						M	30							S	30							L	30			
M	31						S	31												J	31															M	31			

* dates susceptibles d'évoluer

A partir de septembre 2019, les dates de congés ne sont pas encore confirmées.

IX. DOCUMENTS DE REFERENCE

Vous pouvez consulter les documents de référence sur le site internet de la FFVoile :

- ✓ Règlement Sportif de la FFVoile
  http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglement_sportif.pdf
- ✓ Règlement Technique de la FFVoile
  http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglement_Technique_FFV.pdf

- ✓ L'Avis de Course type et Instructions de courses types
  http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/boite-a-outils/avis-de-course-et-instructions-de-course-type.aspx

- ✓ Règlementations Spéciales Offshore
  http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/RSO.asp

- ✓ Règlement de publicité
  http://espaces.ffvoile.fr/media/67915/Reglement-Publicite.pdf

Complément d'informations :

- ✓ Pour information, le Calendrier des Vacances Scolaires est consultable sur le site Internet :
  http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html

- ✓ Les Règles d'Introduction à la Régate – RIR :
- ✓ Des outils d'aide à la mise en place des Règles d'Introduction à la Régate ont été réalisés par la Commission Centrale d'Arbitrage :
- ✓ Les Règles d'Introduction à la Régate, réactualisées
- ✓ L'avis de course type des Règles d'Introduction à la Régate
- ✓ La Fiche course type des Règles d'Introduction à la Régate
- ✓ Le mode d'emploi des Règles d'Introduction à la Régate

Ils sont téléchargeables sur le site internet de la FFVoile :
http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/regles-et-reglements/regles-dintroduction-a-la-regate.aspx

Les Règles d'Introduction à la Régate sont applicables sur les compétitions de grade 5 (A B ou C), avec possibilité de dérogation pour les grades supérieurs, sur décision de la Commission Centrale d'Arbitrage, en concertation avec les départements sportifs concernés.
Idéales dans le cadre d'une pratique conviviale, particulièrement adaptées aux jeunes ou aux débutants, elles s'inspirent des principales règles de route et de priorité des Règles de Course à la Voile. Leur application est possible dès lors qu'un arbitre (de club, régional ou national) est identifié sur la compétition ; celui-ci assure alors la coordination des observateurs présents sur l'eau.

- ✓ Infos complémentaires : Prise en charge de l'arbitrage
  http://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/organiser-une-regate/prise-en-charge-des-arbitres.aspx

X. CHAMPIONNATS DE TYPE CHALLENGES ET TROPHEES

Ou Cas des régates se déroulant sur plusieurs week-ends se succédant

1. CHAMPIONNAT DE TYPE "CHALLENGE"

f) Définition

Un challenge est une compétition dont les courses se déroulent sur des journées ou des périodes se succédant (plusieurs week-ends par exemple) et donnant lieu à un classement général final (à l'issue de l'ensemble des journées ou périodes).

g) Inscrire un challenge au calendrier

Il faut créer une seule compétition et lui donner "l'intitulé" du Challenge. Il ne faut pas créer les compétitions intermédiaires.

Saisie des dates :

- Début : 1er jour du challenge
- Fin : dernier jour du challenge

Créer autant d'épreuves que de séries admises à courir (code bateau) et ce aux mêmes dates que celles de la compétition.

Informations sur les différentes dates constituant le challenge :
Annonce des différentes périodes ou journées de course : Utiliser l'onglet "infos complémentaires" pour préciser ces différentes dates.

Chargement des résultats :
Durant le challenge, le club organisateur peut charger les résultats qui seront considérés par la FFVoile comme provisoires.
A la fin du challenge, les résultats finaux de l'ensemble des épreuves qui regroupent la totalité des journées ou périodes constituant le challenge doivent être expédiés à la FFVoile par le club organisateur à l'aide du logiciel Freg. Seuls ces résultats finaux seront pris en considération par la FFVoile pour le classement national des coureurs

2. CHAMPIONNAT DE TYPE "TROPHEE"

a) Définition

Un trophée est constitué de plusieurs compétitions, dont chaque résultat final est pris en compte par la FFVoile pour le classement national des coureurs. Le club organisateur peut cumuler les différents classements pour établir un classement général final du trophée. Ce classement général final du trophée ne devra pas être envoyé à la FFVoile et ne pourra pas être pris en compte par la FFVoile pour le classement national des coureurs.

b) Inscrire un trophée au calendrier

Il faut créer pour chaque période ou journée de course, une compétition et lui donner "l'intitulé" du Trophée. Il ne faut pas créer qu'une seule compétition.

Saisie des dates pour chaque compétition :

- Début : 1er jour de chaque compétition du trophée
- Fin : dernier jour de chaque compétition du trophée

Pour chaque compétition du trophée, créer autant d'épreuves que de séries admises à courir (code bateau).

Informations sur les différentes dates constituant le Trophée :
Pas nécessaire puisque chaque compétition définit chaque période de course.

Chargement des résultats :
Les résultats finaux par épreuve de chaque compétition constituant le trophée doivent être expédiés à la FFVoile par le club organisateur à l'aide du logiciel Freg. Seuls ces résultats finaux seront pris en considération par la FFVoile pour le classement national des coureurs.

XI. TRAITEMENTS DES RESULTATS

1. OBLIGATION DE TRANSMETTRE LES RESULTATS

L'envoi des résultats via le logiciel FREG est de la responsabilité de l'organisateur sous contrôle du Président du Comité de Course. Le Responsable Calendrier de Ligue veillera à la remontée des résultats.

Devoir des organisateurs vis-à-vis des licenciés et de l'information

Tout licencié doit retrouver ses résultats pris en compte dans l'ensemble des classements fédéraux : Classement Individuel Fédéral National ou Régional, Classement National des Classes et des Pratiques, Classement OSIRIS Habitable par façade (licenciés et bateaux/skipper) et Championnat de France des Clubs.
L'information concernant les résultats doit être disponible à toutes personnes intéressées dès la fin des compétitions.

En conséquence, pour conserver aux classements leurs caractères ludiques et compétitifs, il est impératif que l'ensemble des résultats soit adressé à la FFVoile dans un minimum de temps et que tous les équipiers soient inscrits par le numéro de licence.

Le logiciel FREG est mis gracieusement à votre disposition, vous pouvez le télécharger sur le site fédéral :

- ✓ Téléchargement FREG : http://www.ffvoile.net/Freg/Freg.htm

  Dès la fin de la compétition, l'organisateur doit créer le fichier export : Guide à l'exportation des résultats : http://espaces.ffvoile.fr/media/77554/note-export-freg2018.pdf
- ✓ Puis le télécharger sur le site après "identification" avec un code de gestion structure de la FFVoile (club, CDV ou Ligue, ex : C00001 + mot de passe), le choix "Envoi Résultats" permet de gérer ces envois de fichier.

  Un seul code bateau pour les Optimist : http://espaces.ffvoile.fr/media/77550/mode-emploi-OPTI-2018.pdf
- ✓ **L'Intersérie Dériveur Mode d'Emploi** http://espaces.ffvoile.fr/media/20092/vl-interserie-dersite.pdf
- ✓ Vous avez également la possibilité de télécharger le dossier "Formation FREG" sur la même page

Kiteboard

- ✓ Saisir des résultats d'une épreuve Kiteboard dans FREG est possible. Tout a été mis en place de la même manière que pour les autres pratiques. Voir pour exemple des résultats : Loctudy ou ASPTT Nouméa Club

2. MESSAGES D'ALERTE

Un système d'alerte pour non réception de résultats sous forme de mail sera adressé à chaque club organisateur après chaque épreuve, à savoir :

1. **Alerte à 3 jours** : avertissement, au-delà d'un délai de 30 jours, les résultats ne seront plus pris en compte dans les classements fédéraux par la FFVoile (mail adressé au Club organisateur et Président CC + Président de Ligue + RCL)
2. **1er rappel à 15 jours** (mail adressé au Club organisateur + Président CC + Président CRA + Président de Ligue + RCL)
3. **2ème et dernier rappel à 23 jours** (mail adressé au Club organisateur + Président CRA + Président de Ligue + RCL)
4. **Dernier message après 30 jours**, nous sommes au regret de vous informer que les résultats ne sont plus pris en compte dans les classements fédéraux pour cause de délai de transmission dépassé. (mail adressé au Club organisateur + Président de Ligue + RCL)

3. PRISE EN COMPTE DES RESULTATS DANS LES CLASSEMENTS

Modification

1. Nombre minimum d'équipages

Dans le cadre de l'objectif fédéral "Plus de Voiles sur l'eau, 500 000 Titres en 2024" et compte tenu de la mise en place des Classements Fédéraux coureurs LP200 – L210, pour que les résultats puissent être pris en compte dans les Classements Fédéraux CNIF, CRIF, CNI, les épreuves devront respecter le nombre minimum d'équipages classés suivant : (cf. décision minima – décision classements)

Minimum d'équipages classés pour prise en compte d'un résultat dans un classement fédéral*	
Grade	Voile Légère et Habitable
5C	5
5B	5
5A	5
G 4	5
G 3	5

* Les compétitions de Grade W, 1, 2, les compétitions de Match Racing et la Course par Equipe (tout Grade), les Championnats de France "F" "FP" (cf. V.2.a), et les compétitions inscrites au tableau des épreuves de la Division Internationale pour le Classement National Individuel Fédéral ne sont pas concernés par cette règle.
Rappel : Comme en 2018, les épreuves de grade 5C en Dériveur, Multicoque et Windsurf ne pourront pas être saisies en monotype.

2. Délais

Après 30 jours les résultats non transmis ne seront plus pris en compte dans les classements fédéraux (cf. messages d'alerte 2) mais seront affichés sur le site fédéral.

3. Epreuves déclarées

Seules les épreuves inscrites au calendrier fédéral pourront recevoir des résultats. Aucune épreuve ne pourra être inscrite a posteriori.
Pensez à consulter le calendrier régulièrement afin de le mettre à jour.

4. Epreuves Intersérie Voile Légère et Classement National des Classes et des pratiques

Les points acquis par les coureurs lors d'une épreuve Intersérie sont pris en compte dans le Classement des Classes et des pratiques. Pour cela, il est impératif que le club indique le support de chaque coureur dans Freg.
Nous vous rappelons qu'une épreuve intersérie est une épreuve mixant plusieurs supports. Il ne pourra être adressé de résultats intersérie concernant un seul support.
La FFVoile sera attentive à cette situation, communiquera avec les clubs concernés et pourra invalider toute épreuve intersérie comportant un seul support ou ne comportant aucun renseignement sur le support à l'exception des épreuves de grade 5C.

4. CONSEQUENCES DE LA NON TRANSMISSION DE RESULTATS

1. Toute épreuve de grade W à 4 de l'année "n" pour laquelle l'organisateur de compétitions n'a pas renvoyé à la FFVoile les résultats au moyen du logiciel «FREG » avant l'établissement du calendrier de l'année "n+1", sera dégradée, après avis du Groupe National Calendrier.

2. Toute épreuve de grade W à 4 de l'année "n" pour laquelle l'organisateur de compétitions a renvoyé à la FFVoile des résultats incomplets via le logiciel "FREG", ne pourra pas prétendre à une meilleure gradation et pourra éventuellement être dégradée en fonction de l'avis du Groupe National Calendrier.

5. ANNULATION / INVALIDATION / SUPPRESSION

Pour mettre à jour le calendrier fédéral, et pour permettre la validation pour l'année suivante (voir ci-dessus), il revient au club organisateur :

- **D'annuler toute épreuve** qui ne sera pas courue, cela permettra d'informer les coureurs qu'il n'y a pas lieu de se déplacer ; cette annulation se fait avant la date de l'épreuve.

- **D'invalider toute épreuve** qui n'a pas pu être courue, vous mentionnez ainsi que ces épreuves n'auront pas de résultats, cette action est à faire dans un délai d'un mois après la date de l'épreuve.

Ces deux actions se font via le menu calendrier : Annulation par l'organisateur des épreuves et/ou compétitions non courues.

- **Supprimer une épreuve** : il peut arriver que vous ayez saisi une compétition/épreuve par erreur. Afin de ne pas surcharger le calendrier, nous vous invitons à supprimer entièrement la compétition en supprimant toutes les épreuves ou seulement l'épreuve concernée. Cela se fait via le menu calendrier : saisir une épreuve. Cette action est possible par le Club avant que la compétition ne soit validée par la Ligue et/ou la FFVoile et possible par le RCL avant validation par la FFVoile.

Voir le guide de saisie du calendrier pour plus de précision.

Lisibilité sur le calendrier fédéral :

Les symboles ci-dessous seront visibles sur le calendrier fédéral.

Résultat transmis

Une ou des épreuves invalidées (épreuves non courues ou résultats invalides)

Une ou des épreuves annulées

6. SERIES ET GROUPES DE CLASSEMENT

Sur une épreuve, un même code bateau peut recevoir plusieurs résultats. **Important : le fichier export doit être unique pour l'épreuve et comporter l'ensemble des résultats. En aucun cas, les résultats ne doivent être envoyés séparément**.
Cela permet d'adresser les résultats correspondant aux groupes de classement de votre épreuve, pour exemple :

- INC groupes de classement C1 C3…,
- IND groupes de classement Light Médium Fast
- OSIRIS groupes de classement OSIRIS 1, OSIRIS 2 …,
- IRC groupes de classement IRC1, IRC2…,

7. "COURSE PAR EQUIPE"

La saisie au calendrier d'une épreuve qui se court par Equipe doit être faite avec le code bateau spécifique de la Pratique :

Dériveur Solitaire : CEDS
Dériveur Double : CEDD
Quillard de sport : CEQS
Multicoques : CEM
Windsurf : CEW
Voile Radiocommandée : CEVR
Habitable : CEH

Comment traiter et remonter les résultats

Dans Freg, seul le résultat final sera saisi comme si une seule course avait été courue.
Afin que les résultats puissent alimenter le classement du Championnat de France des Clubs, vous devrez saisir les numéros de licence de tous les coureurs constituant chaque équipe sur un seul bateau. Pour exemple : Course par équipe en 420 – chaque équipe comprend 2 équipages de 2 coureurs. Vous devez saisir les 4 numéros de licence pour chaque place du résultat final.

Pour toutes informations complémentaires sur la "Course par Equipe" consulter la "Boîte de Jeu" :
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/evenement/2012/CF_Equipe/Boite_Jeu/A_Presentation_Boite_de_jeux_CPE.pdf

XII. SERIES ET GRADES VOILE LEGERE ET HABITABLE

Pour les principaux supports

VOILE LEGERE

		Grade				
Code	Bateau ou Planche à Voile	**W**	**1**	**2**	**3**	**4**
420	420			X	X	X
470	470	X	X	X	X	X
505	505			X	X	X
29ER	29er			X	X	X
29XX	29ER XX			X	X	X
4000	4000				X	X
49ER	49er	X	X	X	X	X
49FX	49ER FX	X	X	X	X	X
B14	B14			X	X	X
CARA	Caravelle					X
EUR	Europe			X	X	X
FIN	Finn	X	X	X	X	X
FIR	Fireball			X	X	X
FCDS	Flotte Collective Dériveur Solitaire				X	X
FCDG	Flotte Collective Dériveur Glisse				X	X
FCDD	Flotte Collective Dériveur Double				X	X
14F	International 14 pieds			X	X	X
IND	Intersérie D Tps compensé			X	X	X
LAS4	Laser 4.7				X	X
LAR	Laser Radial	X	X	X	X	X
LAS	Laser Standard	X	X	X	X	X
EQU	L'Equipe					X
OBIC	Open Bic				X	X
OPTI	Optimist				X	X
RSFD	RS Féva Double				X	X
SNI	Snipe			X	X	X
VAU	Vaurien			X	X	X
R120	Fire Race 120			X	X	X
F31	Formule 31			X	X	X
F42	Formula 42			X	X	X
HFW	Windsurf à Foil			X	X	X
SLA	Funboard Intersérie sans dérive	X	X	X	X	X
VAGU	Vague			X	X	X
FRST	Freestyle				X	X
VIT	Vitesse				X	X
HFW	Hydro Foil Windsurf	X	X	X	X	X
FCW	Flotte Collective Windsurf					X
B 293	BIC 293 OD			X	X	X
B 293P	BIC 293 plus			X	X	X
RSX	RS:X	X	X	X	X	X
RCB	Raceboard de maxi 3.8m Intersérie Windsurf à dérive			X	X	X
RCO	Raceboard de plus de 3.8m Intersérie Windsurf à dérive					X
LD	Longue distance			X	X	X
FKR	Formula Kite Racing				X	X
KOR	Kitefoil Open Racing	X	X	X	X	X
RSBC	TT:R Slalom/Boardercross	X	X	X	X	X
FS	TT:F Freestyle	X	X	X	X	X
FBA	TT:R Big Air					X
FP	TT:F Park					X
OKVA	Open Kite Vague				X	X
FSL	Open Kite Freestyle Strapless				X	X
OKVI	Open Kite Vitesse				X	X
OKSC	Open Kite Speed Crossing				X	X
OKLD	Open Kite Longue Distance			X	X	X

		Grade				
Code	Bateau ou Planche à Voile	**W**	**1**	**2**	**3**	**4**
CLA	Classe A			X	X	X
D18	Dart 18			X	X	X
F18	Formule 18			X	X	X
H16	Hobie Cat 16			X	X	X
HTIG	Hobie Cat Tiger			X	X	X
INC	Intersérie Catamaran			X	X	X
FCM	Flotte Collective Multicoque				X	X
FPHA	Flying Phantom			X	X	X
15.5	KL15.5 et SL15				X	X
NA15	Nacra 15		X	X	X	X
NA17	Nacra 17	X	X	X	X	X
SL16	SL16			X	X	X
SPFI	Spitfire				X	X
TOR	Tornado			X	X	X
TYKA	Tyka				X	X
VIP	Viper			X	X	X
WETA	Weta		X	X	X	X
2.4M	2.4M	X	X	X	X	X
55JI	5M50 JI			X	X	X
06JI	6m Jauge Internationale			X	X	X
7M50	7M50					X
AILE	Aile				X	X
DRA	Dragon		X	X	X	X
F15	Flying Fifteen International			X	X	X
INQ	Intersérie Quillards				X	X
FCQS	Flotte Collective Quillard de Sport				X	X
LSB3	Laser SB3 - SB20			X	X	X
MIJI	Mini JI				X	X
OP50	Open 500				X	X
570	Open5.70				X	X
SOL	Soling				X	X
SNR	Sonar			X	X	X
STA	Star			X	X	X
TEM	Tempest			X	X	X
TOF	Tofinou					X
VNO	Vent d'Ouest				X	X
AD33	Hansa 303 solo				X	X
AD3D	Hansa 303 double		X	X	X	X
ADLI	Hansa Liberty				X	X
RSV	RS Venture		X	X	X	X
CLM	Classe "M" Marblehead			X	X	X
CL1	Classe 1 mètre			X	X	X
C10	Classe 10					X
C2M	Classe 2 mètres					X
LARC	Laser RC			X	X	X
M40	Classe Mini 40					X
ACRC	Classes 12 M JI au 1/10ème et A C au 1/10ème					X
FCVR	Flotte Collective VRC					X

HABITABLE		Grade				
Code	***Bateau***	**W**	**1**	**2**	**3**	**4**
55J (répertorié en Quillard)	5m50 jauge internationale		X	X	X	X
06J (répertorié en Quillard)	6m jauge internationale		X	X	X	X
08JI	8m jauge internationale		X	X	X	X
12mJ	12m jauge internationale	X	X	X	X	X
50MU	Multicoques 50 pieds		X	X	X	X
650P	Proto Mini 6m50		X	X	X	X
650S	Série Mini 6m50		X	X	X	X
CEH	Course par Equipe Habitable				X	X
CL40	Class 40			X	X	X
COR	Corsaire				X	X
D35	Décision 35			X	X	X
DM24	Diam 24 One Design		X	X	X	X
ELIO	Eliott			X	X	X
FC31	First Class 31.7				X	X
FIGA	Figaro Bénéteau 2				X	X
FIG3	Figaro Bénéteau 3		X	X	X	X
FC75	First Class 7.5				X	X
GSUR	Grand Surprise				X	X
GC32	Catamarant GC 32		X	X	X	X
IMO	Monocoque 60 pieds Imoca	X	X	X	X	X
J22	J22			X	X	X
J24	J24			X	X	X
J70	J70		X	X	X	X
J80	J80		X	X	X	X
LTZE	Longtze				X	X
MAR	Maraudeur					X
ML32	Melges 32	X	X	X	X	X
MIC	Micro			X	X	X
ML24	Melges 24		X	X	X	X
ML32	Melges 32		X	X	X	X
MON	Monotypes	X	X	X	X	X
MR	Match Racing tous supports	X	X	X	X	X
MUSC	Muscadet					X
SB20	SB20		X	X	X	X
SEAS	Seascape 18				X	X
SUR	Surprise			X	X	X
ULTI	Multicoque Ultime	X	X	X	X	X
570	Open 570				X	X
590	590					X
750	Open 7.50				X	X

Systèmes de temps compensé :

OSIR	OSIRIS Habitable	Grades fixés par la FFVoile en accord avec les différents systèmes de handicap
IRC	International Rule Club	
M2K	Multi 2000	
ORCI	ORC International	
ORCC	*ORC Club*	

FICHE CREATION ET/OU MODIFICATIONS - HORS DELAIS – DEMANDE EXCEPTIONNELLE

CLIQUER POUR TELECHARGER LA FICHE

Epreuves de Grade 5A 5B 5C : Les demandes hors délais de création ou de modification doivent, **à titre exceptionnel**, **être adressées au responsable calendrier de Ligue par l'organisateur**. **Le Responsable Calendrier pourra saisir et valider la ou les épreuves.**
Epreuves de Grade 4 et 3 ou épreuves déjà validées par la FFVoile : les demandes hors délais de création ou de modification doivent **être adressées à la FFVoile par le Responsable Calendrier de Ligue** à calendrier@ffvoile.fr. Toutes ces demandes devront impérativement stipulées que la déclaration aux Administrations compétentes a bien été effectuée.

LIGUE/CLUB : ..... Date : .....
RCL : .....
Déclarations aux Administrations compétentes* : (Affaires Maritimes, Préfectures…) : OUI/NON

	CREATION	**MODIFICATION**
	Informations indispensables	
N° Club		
N° compétition si modification demandée		
Intitulé		
Date du	au	au
Pratique	**D / K / M / P / Q / R / HAB / T**	**D / K / M / P / Q / R / HAB / T**
Code bateau		
Grade	**5C / 5B / 5A / 4 / 3 / 2 / 1 / W**	**5C / 5B / 5A / 4 / 3 / 2 / 1 / W**
Code de participation	**CL / D / L / IL / N / F / FP / FA / IN / IE**	**CL / D / L / IL / N / F / FP / FA / IN / IE**
Accueil Etrangers*	OUI / NON	OUI / NON
Plan d'eau intérieur* Voie navigable de France* Arrêt de navigation*	OUI / NON OUI / NON OUI / NON	OUI / NON OUI / NON OUI / NON
Dotation en prix*	OUI / NON	OUI / NON
Spécificité*	Handivalide – Promotionnelle – Voile Entreprise / Corporative – Voile Entreprise / Universitaire – Universitaire / Scolaire Femmes à la Barre / Epreuves Féminines Par défaut : tous publics	Handivalide – Promotionnelle – Voile Entreprise / Corporative – Voile Entreprise / Universitaire – Universitaire / Scolaire Femmes à la Barre / Epreuves Féminines Par défaut : tous publics
Forme :		
RIR	OUI / NON	OUI / NON
Nbre de zones de courses	5A – 5B – 5C :	
	4 – 3 – 2 – 1 – W :	
Demande Jury sans Appel*	OUI / NON	OUI / NON
	Informations facultatives	
Plan d'eau		
Coordonnées		

** Rayer les mentions inutiles*